



**CONSORTIUM**  
de transport scolaire de l'Est

**CTSE010**

Section <b>Transport des élèves co-op</b>	Page 1 de 1
	Date révisé 17 février 2012

<b>Énoncé</b>	Le transport d'un ou d'une élève du programme d'éducation coopérative ou suivant stage co-op peut être accordé s'il y a un siège de courtoisie disponible à bord du véhicule.
<b>Modalités</b>	L'attribution des sièges est assujettie aux modalités du règlement CTSE015 Places de courtoisie.